



CONSEIL
DE QUARTIER

DE SAINT-LOUIS

RAPPORT ANNUEL 2019

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P. Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca

8 AVRIL 2020

Table des matières

1	MOT DU PRÉSIDENT	3
2	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	4
	2.1 Description générale d'un conseil de quartier	4
	2.2 Le Conseil de quartier de Saint-Louis	4
	2.3 La mission du Conseil de quartier.....	4
	2.4 Le rôle du Conseil de quartier.....	4
	2.5 Le conseil d'administration.....	5
	2.6 Membres du conseil d'arrondissement.....	5
	2.7 Conseillère/Conseiller en consultations publiques.....	5
	2.8 Limites du quartier	5
3	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	7
	3.1 Assemblées et réunions	7
4	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES.....	8
5	DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION	9
	5.1 Demande de consultation publique (Projet de règlement R.C.A.3 V.Q. 245).....	9
	5.2 Demandes d'opinion (Projets de règlements R.C.A.3 V.Q, 248 et 257)	9
6	ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	11
	6.1 Réseau structurant de transport en commun.....	11
	6.2 Projet Le Phare	11
	6.3 Appui aux demandes des citoyens	11
	6.4 Sécurité routière	12
	6.5 Déplacements pédestres et Politique de déneigement	12
	6.6 Protection de la canopée et de la verdure.....	13
	6.7 Développement du quartier	13
	6.8 Table environnement des conseils de quartier	13
7	ÉTATS FINANCIERS	15

1 MOT DU PRÉSIDENT

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a un rôle privilégié de porte-parole des citoyens auprès des autorités de la Ville de Québec en ce qui a trait à tout sujet qui concerne leur quartier. Il a pleinement joué son rôle durant l'année 2019. Vous prendrez connaissance dans les pages suivantes des décisions et initiatives qui ont été prises par son conseil d'administration (CA). Je désire d'abord mettre en évidence le dévouement des membres du CA. Avec pour seule motivation leur attachement à notre quartier, je mentionne leur sens des responsabilités dans les échanges sur les différents sujets pris en considération. Le soutien constant apporté par nos interlocuteurs désignés de la Ville est à souligner. La participation assidue aux assemblées de madame Émilie Villeneuve, conseillère municipale du district Sillery-Saint-Louis, est aussi fort appréciée.

La densification du milieu bâti, à petite et grande échelle, ainsi que les travaux majeurs aux infrastructures municipales montrent que notre quartier est un secteur stratégique pour le développement de la ville. Le Conseil est d'accord que la densification est une solution à des problématiques incontournables. Cependant, la densification doit être envisagée comme opportunité de créer des milieux attrayants qui pourraient même améliorer la qualité des milieux existants. La réalisation d'une telle vision ne va pas de soi cependant. Le succès repose sur certaines conditions. Parmi elles se trouve le maintien voire l'accroissement de la sécurité de tous les usagers des rues et boulevards du quartier avec emphase sur la sécurité des déplacements effectués selon les modes alternatifs à l'automobile. Il y a aussi nécessité d'offrir un service de transport collectif capable de provoquer un transfert modal. La seule augmentation de la capacité du réseau routier à supporter la croissance du nombre d'automobiles est une solution toujours temporaire à la congestion routière en plus d'être contraire à la protection de l'environnement du quartier et de la ville entière. Enfin, un dialogue avec les citoyens à un stade précoce dans les réflexions que mènent les autorités de la Ville avant de prendre des décisions est également une clé du succès. Cela inclut la réflexion menée dans la conception de projets privés aussi bien que publics. C'est conformément à la vision expliquée plus haut que le Conseil aura en 2020 pour dossiers prioritaires le projet de réseau structurant de transport en commun et la proposition de Politique de participation publique faite récemment par la Ville. Il mènera aussi des initiatives pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Il sera aussi attentif aux travaux de réaménagement du boulevard Hochelaga et à l'usage éventuel du site de l'église Saint-Louis-de-France. Le focus sera également maintenu sur la protection de la canopée. Ces priorités ne supplantent toutefois pas le devoir que s'impose le Conseil de prendre en considération tous les commentaires et demandes que nos concitoyens nous communiquent.

En terminant, je vous invite chaleureusement à l'assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de Saint-Louis ainsi qu'aux assemblées mensuelles de son conseil d'administration et à poser votre candidature pour devenir membre de ce dernier.

Le président,

Pierre Pelletier

2 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé par la Ville de Québec. Ses membres sont les personnes majeures qui résident dans le quartier ainsi que les représentants des établissements commerciaux, industriels, institutionnels ou communautaires qui s'y trouvent.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. De façon générale, un conseil de quartier consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui ont trait notamment à l'aménagement du territoire, à la vie communautaire et à la sécurité publique. Le conseil de quartier peut organiser des séances de consultations publiques sur les changements aux règlements d'urbanisme, proposer des actions et élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemples, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur divers sujets, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations d'appui à un projet spécifique.

2.2 LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a été constitué à la demande de la population et a été créé en mars 2007. Ceci faisait suite à une requête signée en 2006 par plus de 300 personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce. Son territoire regroupe une partie des secteurs de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Ursule et de Saint-Denys-du-Plateau (voir la carte au point 2.8).

2.3 LA MISSION DU CONSEIL DE QUARTIER

Permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.4 LE RÔLE DU CONSEIL DE QUARTIER

- Émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet soumis par la Ville touchant le quartier ;
- Tenir des séances de consultation publique ;
- Donner avis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, à leur demande ou de sa propre initiative, sur toute matière concernant le quartier ;
- Bonifier l'offre de services et contribuer à la planification ou à la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.5 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les affaires du Conseil de quartier sont dirigées par un conseil d'administration. Celui-ci est normalement composé de huit administrateurs élus par les membres parmi les résidents du quartier, dont quatre postes sont réservés aux femmes et quatre sont réservés aux hommes. De plus, le conseil d'administration peut comporter jusqu'à trois administrateurs cooptés, c'est-à-dire nommés par les administrateurs élus. Au 31 décembre 2019, deux postes d'administrateurs élus et un poste d'administrateur coopté étaient vacants.

Composition du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis	
M. Pierre Pelletier	Président
M ^{me} Andrée Blanchet	Vice-présidente
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice

2.6 MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

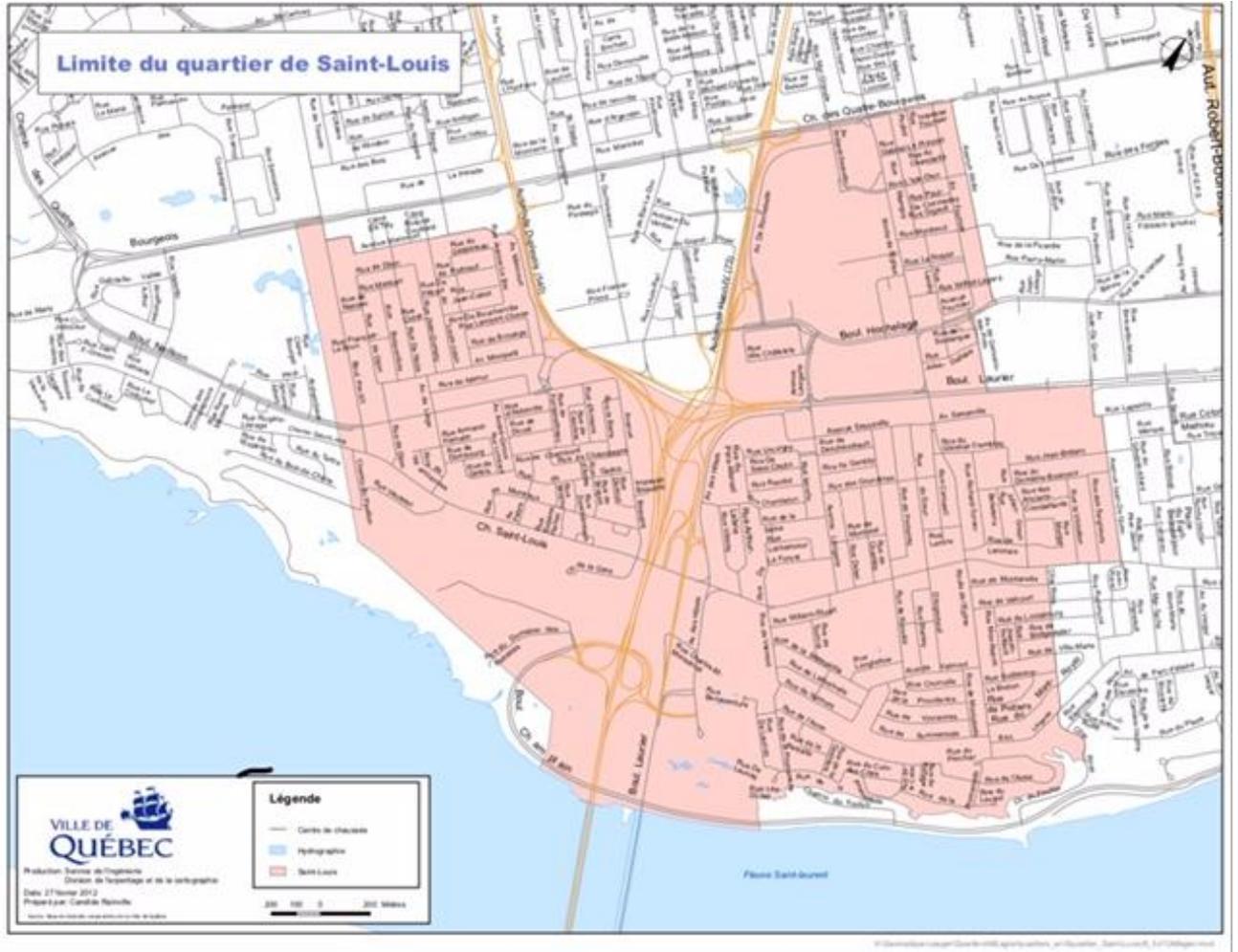
Trois membres du conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, dont fait partie le quartier de Saint-Louis, sont membres d'office du conseil d'administration, sans droit de vote. Il s'agit de M^{me} Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, de M^{me} Émilie Villeneuve, conseillère du district électoral de Saint-Louis–Sillery, et de M. Rémy Normand, conseiller du district électoral du Plateau.

2.7 CONSEILLÈRE/CONSEILLER EN CONSULTATIONS PUBLIQUES

Le Conseil de quartier a été assisté d'une conseillère en consultations publiques, M^{me} Cristina Bucica pour les périodes de janvier à mai et d'un conseiller, M. Dave Gagnon-Pelletier, de juin à décembre. Employé de la Ville, le rôle du conseiller en consultations publiques est de veiller à ce que les démarches amorcées lors des assemblées du Conseil de quartier respectent les normes établies et de rapporter les décisions ou questions auprès des instances concernées de l'administration municipale.

2.8 LIMITES DU QUARTIER

Les limites du territoire du Conseil de quartier de Saint-Louis sont illustrées par la carte ci-dessous.



3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 ASSEMBLÉES ET RÉUNIONS

En 2019, le Conseil de quartier de Saint-Louis a tenu dix (10) rencontres publiques (9 assemblées régulières du conseil d'administration et une assemblée générale). Les assemblées régulières ont eu lieu mensuellement de janvier à décembre, à 19 h, le deuxième mercredi du mois; les rencontres ont fait relâche en juillet et août. L'assemblée générale s'est tenue le 17 avril 2019 à 19 h.

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées. Les procès-verbaux font état des décisions et des dossiers d'intérêt du conseil d'administration du Conseil de quartier, ainsi que des questions et commentaires du public. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

Toutes les assemblées ont été tenues en public; aucun huis clos n'a été décrété. Les votes ont tous été pris à main levée et la tenue d'un scrutin secret n'a jamais été demandé.

Le conseil d'administration a aussi tenu des réunions de travail afin de permettre à ses membres d'analyser, de discuter et de statuer sur les différents dossiers sur lesquels ils ont eu à se prononcer.

Selon les intérêts qu'ils portent, les membres du conseil d'administration ont également participé tout au cours de l'année à des présentations et émis des commentaires à la Ville en regard de divers dossiers d'actualité tels la nouvelle politique de participation publique, le réseau structurant de transport en commun, la nouvelle vision de l'habitation, la gestion des matières résiduelles, la stratégie de sécurité routière, le projet Le Phare, la mobilité intégrée, les largeurs minimales de lots, la politique de déneigement, etc.

4 REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

L'un des principaux rôles du Conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes auprès des autorités de la Ville. Au cours de la dernière année, cette représentation s'est faite par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en milieu d'assemblée ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions.

Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs intérêts et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les renseignements demandés n'étaient pas connus des membres. Le conseil d'administration du Conseil de quartier a ainsi entendu et répondu aux préoccupations du public, dont certaines ont été directement transmises à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Ces interventions sont citées dans les procès-verbaux du Conseil de quartier disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec.

5 DEMANDES DE CONSULTATION PUBLIQUE ET D'OPINION

Le Conseil de quartier de Saint-Louis a donné suite, en 2020, à une demande de consultation publique et à deux demandes d'opinion.

5.1 DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE (PROJET DE RÈGLEMENT R.C.A.3 V.Q. 245)

Suite au mandat émis par le conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, le Conseil de quartier a consulté les citoyens sur un projet de modification à la réglementation d'urbanisme pour plusieurs zones où l'on retrouve des immeubles de 3 logements ou moins.

Ces modifications portaient sur :

- l'ajout d'une largeur minimale de lot;
- d'autres ajustements concernant les typologies de bâtiments (isolé, jumelé, en rangé, logement supplémentaire), les normes d'implantation, la hauteur et les dispositions relatives à la gestion des droits acquis.

5.2 DEMANDES D'OPINION (PROJETS DE RÈGLEMENTS R.C.A.3 V.Q. 248 ET 257)

Le conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a demandé, en vertu de l'article 74.1 de la Charte de la Ville de Québec, l'opinion du conseil de quartier de Saint-Louis sur deux projets de règlement soit :

- le Projet de règlement R.C.A.3 V.Q. 248 en concordance avec les modifications au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2748;
- le Projet de règlement R.C.A.3 V.Q. 257 en regard de la largeur minimale de lot.

En regard du **Projet de règlement R.C.A.3 V.Q. 248**, le conseil de quartier a recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement avec les ajustements suivants :

- pour l'immeuble QG situé à l'angle de la route de l'Église et de l'avenue Roland-Beaudin, limiter l'usage « services administratifs » à 20% de la superficie des cinq premiers étages (R 19-05-02);
- pour le projet de construction de logements subventionnés à même le stationnement du centre sportif de Sainte-Foy, assurer à travers la réglementation municipale la pérennité du Boisé de Rochebelle, situé à la limite de l'aire prévue pour ce projet (R 19-05-03);
- pour les ajustements aux normes d'implantation applicables aux terrains à construire dont celui à l'angle nord-ouest de l'intersection Germain-des-Prés et boulevard Laurier, rendre disponibles les avis de la CUCQ qui traitent de questions reliées à l'adoption ou à la modification de règlements, sous réserves des interdictions prévues dans la Loi (R19-05-04).

En regard du **Projet de règlement R.C.A.3 V.Q. 257**, le Conseil de quartier a recommandé au conseil de l'Arrondissement d'adopter le règlement qui porte sur :

- la mise en place d'un écran visuel sous forme de plantation en cour arrière dans la nouvelle aire désignée pour le projet de logements subventionnés au sud du centre sportif de Ste-Foy;
- les marges minimales de certains lots à faible densité près de l'avenue Fournier et de la rue Sasseville;
- la rectification de la marge de recul à l'axe de la rue du Général-Tremblay.

6 ACTIVITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

6.1 RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT EN COMMUN

La Ville de Québec a lancé en 2019 son projet de réseau structurant de transport en commun. Elle a sollicité le Conseil de quartier afin qu'il désigne un ou des représentants sur un des comités de voisinage qui seront créés pour mitiger les désagréments des travaux sur les différents tronçons du projet. M^{me} Andrée Blanchet et M. Bernard Drouin ont accepté cette tâche. Les activités de ce comité débuteront au printemps 2020. Elles visent à répondre aux questions du milieu, à identifier des pistes de solution aux problèmes soulevés et à échanger avec ouverture, transparence et de manière constructive. Ce comité regroupe les quartiers Cap-Rouge, Pointe-de-Sainte-Foy, Plateau, Cité-Universitaire et Saint-Louis.

Le Conseil de quartier a aussi voté une résolution où il se joint à la vaste mobilisation en appui au projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec et de ce fait, souligne l'importance d'un tel réseau, réitère l'urgence liée à la mise en œuvre de ce réseau à l'échelle de l'agglomération et espère voir le financement de ce projet confirmé afin d'éviter de mettre en danger sa mise en œuvre à l'intérieur de l'échéancier préparé par la Ville de Québec (R 19-06-03).

6.2 PROJET LE PHARE

Le promoteur du projet Le Phare a sollicité en 2019 le Conseil de quartier afin qu'il désigne un représentant au comité de voisinage qu'il a créé afin de faire le suivi du projet auprès des résidents du quartier. M^{me} Andrée Blanchet a été désignée pour mener ce mandat.

Le Conseil de quartier a aussi adopté deux résolutions liées aux discussions entourant le projet Le Phare. D'abord le Conseil a demandé à la Ville que les avis de la Commission d'urbanisme et de conservation qui traitent de questions reliées à une décision de procéder à l'adoption ou à la modification de règlements soient communiqués à toute personne qui en fait la demande, sous réserves des interdictions prévues dans la Loi (R19-02-04). De plus, le Conseil a demandé, à titre d'interlocuteur privilégié de la Ville, au conseil de la Ville de Québec de fournir aux citoyens les motifs, autres que l'exercice de l'ultime pouvoir décisionnel d'un conseil de ville, appuyant la décision d'approuver le règlement RVQ-2604 permettant la réalisation du projet Le Phare, à l'encontre des résultats significatifs d'une démarche démocratique de consultation publique (R19-02-05).

6.3 APPUI AUX DEMANDES DES CITOYENS

RÉSOLUTION 19-06-07

Pour restreindre les inconvénients causés par le bruit durant la nuit, le Conseil de quartier a demandé au conseil de l'Arrondissement de prévoir une plage de livraison entre 7 h et 23 h, sept jours sur sept, pour les commerces de la route de l'Église.

RÉSOLUTION 19-08-03

Le Conseil a demandé à la Ville de Québec des informations sur le type d'éclairage mis en place sur l'avenue Fournier, les valeurs d'intensité lumineuse et le déploiement prévu de ce type d'éclairage, le rapport possible avec la lumière bleue et les plaintes éventuellement formulées par des citoyens concernant ce type d'éclairage.

Au plan de la continuité, le Conseil de quartier a effectué le suivi auprès de la Ville des demandes antérieures et ayant encore cours en 2019 telles la sécurisation des déplacements et la construction d'un trottoir sur la rue Wilfrid-Légaré (en attente de la solution), la démolition de l'édifice en décrépidité du 1555 avenue des Hôtels (démoli en novembre 2019), etc.

6.4 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité des déplacements étant parmi ses priorités, le Conseil de quartier a voté des résolutions en ce sens dont celle concernant la nouvelle politique de déneigement de la ville de Québec (R 19-08-04) où il a demandé à la Ville de Québec des informations sur les projets pilotes de déneigement des trottoirs et sur les emplacements choisis pour ces projets pilotes. Le conseil de quartier demandait si l'avenue Fournier faisait partie de l'un des projets pilotes, une rue dont les résidents ont maintes fois fait des représentations auprès du conseil de quartier pour en améliorer la sécurité des déplacements piétons en hiver, car les trottoirs n'y sont pas déneigés. Des représentants du Conseil ont d'ailleurs participé à des discussions avec des représentants de la Ville responsables du dossier et fait part directement des préoccupations.

Le conseil de quartier est membre de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec. Cette instance qui réunit une cinquantaine de délégués issus de 27 quartiers, a pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo. Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. La membre déléguée par le conseil de quartier Saint-Louis donne donc une voix au chapitre aux citoyens du quartier à ce sujet.

6.5 DÉPLACEMENTS PÉDESTRES ET POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

Le Conseil de quartier compte sur la révision de la Politique de déneigement et sur la nouvelle Stratégie de sécurité routière 2020-2024 pour convaincre la Ville de la nécessité d'ajouter des trottoirs dans le quartier et d'assurer que ces trottoirs seront déneigés lorsque les conditions de sécurité l'exigent.

Le conseil suivra de façon particulière les prochaines étapes de révision de cette politique. Au printemps 2020, il y aura dépôt du projet de politique suivi des séances d'information sur ce dernier. Par la suite, à l'automne 2020, se tiendront les séances d'audition des opinions avec réception de mémoires ou de commentaires verbaux et l'adoption de la nouvelle politique de déneigement.

6.6 PROTECTION DE LA CANOPÉE ET DE LA VERDURE

Le Conseil fait écho aux préoccupations des citoyens et a à cœur la protection de la canopée du quartier qui est déjà une des plus faibles de la ville de Québec et qui de plus est menacée de diminution.

Ce sentiment d'urgence a été exacerbé en 2019 suite à une coupe d'arbres au Boisée naturel De Rochebelle pour laisser place au réaménagement du stationnement du Centre de glaces.

Le Conseil a adopté deux résolutions en regard de la canopée dont la première (R 19-06-04) demande à la Ville de Québec de bonifier sa réglementation municipale afin d'augmenter la préservation et la protection des arbres et boisés urbains existants. Les administrateurs du Conseil de quartier sont prêts et intéressés à collaborer avec la Ville de Québec pour cette bonification réglementaire ainsi que pour la mise en œuvre de ses engagements concernant la canopée urbaine.

La deuxième résolution (R 19-06-05) demande un moratoire immédiat sur la coupe des arbres du Boisé de Rochebelle compte tenu des demandes répétées, depuis 2012, des citoyens et du Conseil de quartier de protéger ce Boisé. Il évoque également l'urgence et l'importance de protéger intégralement ce boisé qui est le seul boisé naturel du quadrilatère formé par le boulevard Quatre-Bourgeois, la route de l'Église, le boulevard Hochelaga et l'avenue De Rochebelle.

Finalement, dans le cadre des dossiers prioritaires à être traités par la Table de concertation en environnement des conseils de quartier, le Conseil a adopté une résolution stipulant que les deux dossiers de fond et l'enjeu prioritaire/urgent pour le quartier de Saint-Louis devaient être respectivement les impacts de la croissance du trafic automobile (congestion routière, circulation de transit, pollutions atmosphériques, etc.), la protection de la canopée dans le contexte de la densification du milieu bâti et au plan de l'enjeu, la gestion des matières résiduelles (R 19-02-06).

6.7 DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER

Le Conseil travaille afin que les citoyens du quartier soient mis au courant des développements d'envergure dans le quartier. À cette fin, le conseil a demandé à la Ville de Québec d'organiser une présentation du projet de réfection du Boulevard Hochelaga prévu en 2020-2022 (R. 19-08-05) ainsi qu'à propos du projet de stationnement du nouveau Centre de glaces afin de connaître l'approche de la Ville de Québec quant à l'aménagement de celui-ci, au nombre de cases de stationnement (avant et après le projet) par types de clientèles et aux mesures de verdissement et de plantation dans le cadre de ce projet (R. 19-08-06). De plus le Conseil a voté une résolution demandant à la ville de Québec des informations et une ventilation des sommes relativement au budget de 23 M \$ alloué dans le plan quinquennal d'investissement au PPU plateau centre de Sainte-Foy (R 19-10-07).

6.8 TABLE ENVIRONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

Au printemps 2019, le conseil d'administration a nommé 2 personnes afin de participer aux travaux d'une nouvelle table de concertation en environnement regroupant des conseils de quartier de la ville de Québec. La Table Environnement des conseils de quartier a pour mission « De se faire un vecteur de discussion, de partage d'expertises et de mobilisation autour de thématiques et d'enjeux

communs des conseils de quartier de la ville de Québec relativement à l'environnement». Les sujets prioritaires pour cette table sont la Gestion des matières résiduelles, le verdissement et flore urbaine, la qualité de l'air et la mobilité.

Sur propositions de la Table environnement, le Conseil de quartier a adopté le 5 juin les résolutions mentionnées précédemment soit :

- RÉSOLUTION 19-06-03 Concernant l'appui du Conseil de quartier de Saint-Louis au projet de réseau structurant de la Ville de Québec;
- RÉSOLUTION 19-06-04 Concernant la bonification de la réglementation municipale de la Ville de Québec pour la protection des arbres et boisés urbains existants et la collaboration du Conseil de quartier de Saint-Louis.

7 ÉTATS FINANCIERS

En 2019, le Conseil a bénéficié d'un budget de 1 569,32 \$ dont une subvention de 1 000,\$ reçue de la Ville de Québec.

Le montant total des dépenses en 2019 a été de 806,81 \$ et couvre les postes suivants : le secrétariat (640, \$), l'assemblée générale annuelle (56,41 \$), les frais bancaires (35,40 \$), la confection du fichier de base des rapports annuels (40, \$) et les frais administratifs (35,00 \$) relatifs à la mise-à-jour annuelle au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Une somme de 762,51 \$ n'a pas été utilisée en 2019 et ce montant est donc reporté à l'année financière 2020.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>AU 31 DÉC. 2019</u>	<u>AU 31 DÉC. 2018</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	735,42	542,23
Petite caisse	027,09	27,09
En circulation	--	--
Actif net		
Actif net		
Non affecté	762,51	569,32

Au nom du conseil de quartier de Saint-Louis :

Administrateur

Administrateur

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>AU 31 DÉC. 2019</u>	<u>AU 31 DÉC. 2018</u>
	\$	\$
Produits (Revenus)		
Subventions – Ville de Québec	1 000,00	0,00
Fonctionnement	0,00	--
Autres	--	--
	-----	-----
	0,00	0,00
Charges (Dépenses)		
Fonctionnement	806,81	1 013,98
Représentation	--	--
	-----	-----
	0,00	1 013,98
Excédent des produits par rapport aux charges	193,19	(1 013,98)
Actif net non affecté au début de l'exercice	569,32	1 583,30
	-----	-----
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	762,51	569,32